

LES ASPECTS JURIDIQUES DES INTER-RELATIONS ENTRE RÉGLEMENTATION ET INNOVATION DANS LES IAA

par Me Nicole **COUTRELIS**¹

La réglementation est souvent présentée comme un obstacle à l'innovation – et parfois elle l'est en effet. Mais c'est loin d'être toujours le cas : la vocation du droit est de régler les relations entre opérateurs de manière pacifique et, espérons-le, harmonieuse, pour assurer un environnement plus propice à l'innovation que les conflits. Cela ne signifie pas que la situation est toujours idyllique. Dans un environnement européen, voir mondial, la réglementation est souvent le fruit de compromis – ou dit autrement, reflète des intérêts qui ne sont pas tous convergents : certains se trouvent alors bridés dans leurs innovations tandis que d'autres sont heureux de jouir du cadre ainsi tracé. D'autres enfin pourraient peut-être plus systématiquement réfléchir à tirer parti de la réglementation sans la « subir ».

Il y a aussi souvent un décalage dans le temps entre l'adoption d'une réglementation, et encore plus son entrée en vigueur, par rapport au besoin auquel cette réglementation répond, tant il est vrai qu'il n'est pas dans la mission des gouvernants et des régulateurs de résoudre des problèmes qui n'existent pas encore. La réglementation n'est donc pas toujours aussi pro-active que certains le souhaiteraient, ou arrive tard et contrarie alors des actions déjà entreprises. Mais la balance est difficile à trouver entre trop de réglementation, ou trop vite, et trop peu de règles.

Quelques exemples concrets tenteront d'illustrer ces propos.

¹ Avocat au Barreau de Paris, COUTRELIS & Associés SCP d'Avocats